



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Séance du : 09/04/2022 à 9H30
Lieu : Ancienne Ecole – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 04/04/2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2022
- 2) Approbation comptes de gestion 2021 : Commune, Assainissement, Eau
- 3) Approbation Comptes Administratifs : Commune, Assainissement, Eau
- 4) Affectation résultats 2021 Commune, Assainissement, Eau
- 5) Votes des taxes directes locales 2022
- 6) Vote des Budgets Primitifs 2022 Commune, Assainissement, Eau
- 7) Modification simplifiée du PLU N° 1
- 8) Questions diverses :

Elections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

| | |
|----------------------------------|---|
| Présents : | Patrick Pellissier, Gérard Beaudonnat, Jérémy Guittard, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Céline Silberberg, Philippe Guittard, Jérôme Pellissier, Colette Guilloud |
| Absents représentés : | Ophélie Roux a donné pouvoir à Gérard Beaudonnat |
| Absents non représentés : | Carine Gardet |

✓ **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Céline Silberberg est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du 12 mars 2022 :

| | |
|-------------------|---|
| Pour | 7 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 2 |

2. Approbation des comptes de gestion 2021 : Commune, Assainissement, Eau

Lors de la préparation du budget, une analyse financière de la commune sur les trois dernières années a été demandée par M le Maire à M le Comptable.

- M le Maire Présente au Conseil Municipal le compte de gestion de la Commune qui est soumis au vote :

Le résultat en fonctionnement présente un excédent de **146 015.28 €**

Le résultat en investissement présente un déficit de **11 234.69 €**

Le compte de gestion 2021 de la Commune est soumis au vote pour approbation:

| | |
|-------------------|---|
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

M Philippe Guittard arrive en cours de séance, son vote sera pris en compte à partir de maintenant.

- M le Maire Présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'assainissement qui est soumis au vote :

Le résultat montre en investissement un excédent de **5 228,07 €**

Le résultat montre en fonctionnement un déficit de **3 262,84 €**

Le compte de gestion 2021 de l'Assainissement est soumis au vote pour approbation:

| | |
|-------------------|----|
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

- M le Maire Présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'Eau qui est soumis au vote :

Le résultat montre en investissement un excédent de **12 240,32 €**

Le résultat montre en fonctionnement un excédent de **7 252,59 €**

Le compte de gestion 2021 de l'Eau est soumis au vote pour approbation:

| | |
|-------------------|----|
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

3. Approbation des comptes administratifs 2021 : Commune, Assainissement, Eau

4. Affectation des résultats 2021 : Commune, Assainissement, Eau

Mme Colette Guilloud est désignée présidente de séance pour le vote des comptes administratifs.

NB : M le Maire ne vote pas.

- M le Maire Présente au Conseil Municipal le compte administratif de la Commune 2021 avec les résultats suivant :

Le résultat en fonctionnement présente un excédent de **146 015,28 €**

Le résultat en investissement présente un déficit de **11 234,69 €**

Le compte administratif 2021 de la Commune est soumis au vote pour approbation:

| | |
|-------------------|---|
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Reste à financer sur la section d'investissement 30 518.69 €, qui sera pris sur la section fonctionnement en excédent sur lequel il restera 115 496.59 € à reprendre (cf partie affectation du résultat).

L'affectation du résultat est soumise au vote

| | |
|-------------------|----|
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

- M le Maire Présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'Assainissement 2021 avec les résultats suivant :

Le compte administratif 2021 de l'Assainissement est soumis au vote :

Le résultat montre en investissement un excédent de **5 228,07 €**

Le résultat montre en fonctionnement un déficit **3 262,84 €**

Le compte administratif 2021 de l'Assainissement est soumis au vote pour approbation:

| | |
|-------------------|---|
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Pour l'affectation des résultats la commune va devoir reprendre le déficit de fonctionnement au budget primitif 2022.

L'affectation des résultats est soumise au vote :

| | |
|-------------------|----|
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

- M le Maire Présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'Eau 2021 avec les résultats suivant :

Le compte administratif 2021 de l'Eau est soumis au vote :

Le résultat montre en investissement un excédent de **12 240,32 €**

Le résultat montre en fonctionnement un excédent de **7 252,59 €**

Le compte administratif 2021 de l'Eau est soumis au vote pour approbation:

| | |
|-------------------|---|
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Pour l'affectation des résultats de l'eau l'excédent de fonctionnement sera repris au budget primitif 2022.

L'affectation des résultats est soumise au vote :

| | |
|-------------------|----|
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

5. Votes des taxes directes locales 2022

M le Maire présente les taxes foncières 2022 :

L'an dernier, la taxe foncière (bâtie/non bâtie) perçue est de 97 623 €, cette année la commune va percevoir 101 434 € qui correspond à l'augmentation de la base d'imposition de l'état (216 800 €). La question se pose d'augmenter les taxes foncières, une étude sera faite par rapport à la place de la commune afin de réévaluer les taxes.

Les taux actuels sont de 78.84% pour la taxe foncière non bâtie et 34.94% pour la taxe foncière bâtie.

Taxe foncière bâtie : la base est de 216 800 €, le taux d'imposition actuel est de 34.94%, le produit attendu sera donc de 75 750€.

Taxe foncière non bâtie : la base est de 47 700€, le taux d'imposition actuel est de 78,84%, le produit attendu sera donc de 37607€.

M le Maire propose de ne pas changer les taux d'impositions.

Les taux des taxes foncières (bâtie et non bâtie) sont soumis au vote :

| | |
|-------------------|----|
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

6. Vote des budgets primitifs 2022

- **Budget Primitif 2022 Commune**

Budget fonctionnement recette : 404 208,59 €

Poste principal qui a changé : taxes foncières par augmentation de la base d'imposition.

Budget fonctionnement dépense : 404 208,59 €

Postes prévisionnels qui ont augmenté : électricité, gasoil, personnel (personnel administratif supplémentaire).

Budget investissement recette : 144 606,69 €

Budget investissement dépense : 144 606,69 €

Postes prévisionnels qui ont augmenté : travaux de la mairie (bureau du Maire), achat matériel présentation (vidéo projecteur), équipement gîte (four, machine à laver), équipement communal

Budget équilibré sans avoir recours à un emprunt.

Le budget est soumis au vote :

| | |
|-------------------|----|
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

M Jérôme Pellissier quitte la séance

- **Budget Primitif 2022 Assainissement**

Budget fonctionnement recette : 12 732,56 €

Budget fonctionnement dépense : 12 732.56 €

Budget investissement recette : 12 189.07 €

Budget investissement dépense : 12 189.07 €

L'amortissement a augmenté

| | |
|-------------------|---|
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

- **Budget Primitif 2022 Eau**

Budget fonctionnement recette : 44 956.59 €

Budget fonctionnement dépense : 44 956.59 €

Budget investissement recette : 33 661.32 €

Budget investissement dépense : 33 661.32 €

| | |
|-------------------|---|
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

NB : le dossier de protection des captages sera reconduit en 2023, les dossiers de demande de subvention sont à prévoir pour Septembre 2022

NB : Les subventions de la Commune aux associations

La Saulz' qui pique : 700 €

Club du troisième âge : 153 €

Les amis du 15 Août : 700€

Comité des fêtes : 700 €

7. Modification simplifiée du PLU N°1

Suite à l'ajournement de la délibération concernant la modification simplifiée du PLU au conseil municipal du 12 mars 2022, M le Maire rappelle que la demande concerne tous les administrés de la commune, qu'il fera l'objet d'un dépôt de dossier consultable en Mairie pendant une durée de 1 mois du 10 mai 2022 au 10 juin 2022, avec parution dans la presse.

La délibération est soumise au vote :

| | |
|-------------------|---|
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

8. Questions diverses

- Mme Carine Fontaine fait remonter l'information de dysfonction au niveau de l'éclairage public sur le village de La Martre : éclairage défectueux et risque d'incendie sur le boîtier.
- La constitution des bureaux de vote pour les élections présidentielles 2022 le 10 et 24 avril 2022 a été communiqué et validé par les membres du conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue au 14 mai 2022